PROCÈS VERBAL - BUREAU

LUNDI 24 FEVRIER 2025 – VISIO CONFERENCE

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Mathilde Delannes Laetitia LERIN, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE, Natacha VIGIER, et M. Samuel ALLARD, Fabrice BOUDY, Benjamin Hautier, Jean-Marc LALET.

PROPOSITION DE PLACEMENT FINANCIER

Compte tenu des fonds en banque (+ 61.000 euros sur le compte courant après avoir reçu les subventions de la FFF et le développement des partenariats), et afin que cela ne reste pas inactif sur le compte, sur proposition de Marie Annick Dujarri, notre salariée comptable, nous avons sollicité le CA Charente Périgord, notre banque, pour obtenir une proposition de placement sécurisé (notre livret A est au plafond 77.000 euros).

Nous avons déjà des lignes de DAT, placement sécurisé sur 7 ans, que l'on peut récupérer sans frais à tout moment (32 jours de déblocage).
Plusieurs lignes de DAT arrivent d'ailleurs à échéance en JUIN, il faudra replacer à nouveau.

20.000 euros sur 7 ans, à 3.09 % brut soit du 2.50 net environ.

Bien que ce soit de la responsabilité du Président, Jonathan souhaite soumettre aux membres du bureau.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président,
Jonathan BLONDY.

La secrétaire de séance,
Laetitia LERIN.